



Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur du prêt de personnel



Introduction pratique au poste de travail

Plâtrière constructrice à sec CFC / Plâtrier constructeur à sec CFC Aide-plâtrière AFP / Aide-plâtrier AFP

Objectif:

la personne exerçant une activité temporaire connaît les principaux dangers au poste de travail

La personne responsable sur le chantier doit s'assurer que la personne exerçant une activité temporaire connaît les principales règles de sécurité au poste de travail. Font partie de l'instruction minimale:

- une information concernant l'organisation de la sécurité dans l'entreprise locataire de services
- un contrôle des principales règles de sécurité

1 Instruction concernant l'organisation de la sécurité dans l'entreprise locataire de services

instruit

- | | |
|-----|--|
| 1.1 | Désignation d'un interlocuteur pour les questions de sécurité |
| 1.2 | Emplacement du matériel de premiers secours |
| 1.3 | Consignes d'alarme en cas d'urgence |
| 1.4 | Consignes concernant l'alcool et les substances engendrant la dépendance |

2 Contrôle (et instruction, si nécessaire) des principales règles de sécurité

contrôlé/instruit

- | | | |
|-----|--|------------|
| 2.1 | Passeport de sécurité? | oui
non |
| 2.2 | Informations sur l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) | |
| 2.3 | Utilisation des autres équipements de protection individuelle (EPI) | |
| 2.4 | Voies de circulation - Risques de chutes de plain-pied | |
| 2.5 | Utilisation des échelles | |
| 2.6 | Utilisation d'un échafaudage mobile | |
| 2.7 | Utilisation de solvants | |
| 2.8 | Lieu de conservation d'autres moyens de protections (combinaisons, crèmes, etc.) | |

Confirmation d'exécution:

L'instruction au poste de travail a été effectuée le: _____

Entreprise / Supérieur responsable: _____

Fonction: _____

Personne instruite: _____